



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

air

Question écrite n° 80051

Texte de la question

Les canicules et des sécheresses plus fréquentes, plus longues, génératrices d'une hausse de la mortalité en été. Une couverture neigeuse maigre en hiver et des glaciers alpins en recul. Des forêts perturbées, une géographie touristique modifiée, une agriculture bouleversée par la remise en cause de la notion de terroir... Telles seront les conséquences pour la France du réchauffement climatique à l'oeuvre, selon un rapport rendu public le 10 novembre 2005. Le rapport réalisé par la Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES) rappelle que, dans le cadre du protocole de Kyoto, l'objectif de la France est de stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2010 à leur niveau de 1990, ce rapport dit, qu'à ce sujet, « l'urgence s'impose. Les projections réalisées pour 2010 confirment la réalité de l'effort à réaliser dans tous les secteurs. » Sans parler de la division par quatre des émissions en 2050, objectif à long terme fixé par le Gouvernement. Le texte ne cache pas « les insatisfactions » liées à ce premier bilan « forcément fragile ». Les mesures concernent les secteurs émetteurs (industrie, énergie, déchets, agriculture et forêts...), avec un accent sur les transports et le bâtiment, dont les émissions en forte croissance sont jugées des plus préoccupantes. L'exemple du secteur des transports témoigne des difficultés rencontrées. Les seuls progrès enregistrés résultent de l'application de la réglementation... sur la sécurité routière. En faisant respecter les limitations de vitesse, elle a entraîné une baisse de la consommation de carburants. En réponse, le Gouvernement souhaite sensibiliser les acheteurs de véhicules par la généralisation d'une « étiquette CO2 ». Des mesures fiscales encouragent l'achat de véhicules propres. La répartition des parts de marché entre transports individuels et collectifs, mais aussi entre le rail et la route pour les marchandises, sont les leviers d'action pertinents, selon le texte. Toutefois, et à juste titre, le Réseau Action Climat (RAC), collectif d'associations de défense de l'environnement, parle de « mesurette », estimant même que « le plan était vide au départ, le bilan est maigre » et que « nous sommes toujours dans l'aménagement de la tendance actuelle, alors qu'il faut changer de braquet ». Compte tenu des vives et légitimes critiques formulées envers la politique du Gouvernement dans ce dossier, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui indiquer les mesures urgentes, nouvelles et correctives qu'elle entend prendre afin que la France mette enfin en oeuvre un vrai plan d'action de lutte contre le réchauffement climatique qui soit réellement ambitieux et crédible.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives aux suites que le Gouvernement entendait donner à chacune des nombreuses propositions du rapport rendu public par la mission parlementaire d'information sur l'effet de serre. Il est utile de rappeler que le rapport précité a été rédigé à l'issue de l'audition de près de 200 personnalités par les trente parlementaires composant la mission d'octobre 2005 à février 2006. Ces données sont de nature à souligner la richesse des matériaux rassemblés et des débats qui en ont résulté. La remise de ce rapport intervient dans un calendrier tout à fait propice à éclairer les travaux gouvernementaux en cours sur le climat. En effet, le Gouvernement, conformément aux termes de la loi de programmation des orientations en matière de politique énergétique, procède en 2006 à l'actualisation du plan climat 2004. Par ailleurs, suite au séminaire gouvernemental du 23 mars 2005, le Gouvernement a mis en place un groupe de travail présidé par M. de Boissieu, président du Conseil d'analyse économique, qui a reçu comme mission de préciser les enjeux et les différentes voies pouvant

conduire à une division par quatre de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) à horizon 2050. Christian de Boissieu a remis ses conclusions le 3 juillet 2006. Celles-ci ont fait l'objet d'un colloque le 9 octobre 2006. Les propositions de la mission d'information recouvrent à la fois l'horizon à relativement court terme (2008-2012) du plan climat, dont l'objectif est le respect par la France de ses engagements au titre du protocole de Kyoto et l'horizon à moyen et long termes du rapport facteur 4. Sans préjuger des conclusions des chantiers en cours, notamment ceux afférents à l'actualisation du plan climat, on ne peut que se féliciter des synergies générées par la concomitance de ces travaux.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80051

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11174

Réponse publiée le : 21 novembre 2006, page 12153